

Intitulé :	Code :
AMENAGISTE	Code ROAME
Appellations : Aménagiste Forestier	

Photo

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

L'aménagiste est spécialisé(e) dans la gestion durable et légale des ressources forestières. On retrouve ce métier dans le secteur privé (société forestière, bureau d'étude, société sous-traitante d'une société forestière), mais également dans le secteur public (administration centrale et décentralisée) et les ONG. La description qui suit concerne l'aménagiste qui travaille pour une société forestière, mais plusieurs parties sont similaires pour les autres secteurs.

L'aménagiste est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du suivi des plans d'aménagement (et des documents qui en découlent pour les périodes quinquennales et annuelles) et doit intégrer des évolutions réglementaires, législatives, ou technologiques régulières (machines, outils, SIG, images satellitaires, etc.), ainsi que les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Souvent il/elle est également chargé(e) de conduire l'entreprise dans le processus de certification forestière.

L'aménagiste gère plusieurs équipes pluridisciplinaires pour les activités de terrain (inventaires, social, environnemental, pépinière, suivi), mais également de bureau (cartographie, bases de données de suivi). Il/elle travaille également en proche collaboration avec le chef de site (suivi et planification des inventaires et de l'exploitation), le/les chef(s) d'usine(s) de transformation (suivi de la traçabilité du bois) et le/les responsable(s) HSE. Il/elle collabore aussi avec des chercheurs ou ONG sur des questions de l'aménagement durable.

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le travail de l'aménagiste se fait généralement au bureau et sur le terrain. Il/elle peut aussi être sollicité(e) pour visiter l'administration locale ou nationale au sujet des questions de l'aménagement, ou des villages riverains pour accompagner le responsable social. En situation d'isolement en forêt, le confort est parfois précaire. L'aménagiste a un rôle d'exemple, comme les autres cadres de la société, et porte pour cette raison toujours des équipements de protection appropriés au lieu de travail où il/elle se trouve.

L'aménagiste travaille administrativement sous la responsabilité/supervision du /directeur de site/.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER :

Le métier d'aménagiste est accessible avec un diplôme de niveau 7 (ex : diplôme de master, d'ingénieur en foresterie ou gestion des ressources naturelles).

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES) :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise des outils et méthodes d'inventaires ✓ Maîtrise des outils d'élaboration des documents d'aménagement (PAO, PA, faune, biodiversité, EIE, etc.) ✓ Compétences avérées en traitement, interprétation et analyse des données d'inventaires et d'inventaires multi-ressources ✓ Suivi-évaluation des travaux d'aménagement ✓ Maîtrise de la sylviculture (reboisement, suivi de la régénération naturelle) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception et rédaction des rapports (de suivi) et des procédures ✓ Maîtrise des logiciels SIG et de traçabilité du bois ✓ Maîtrise des outils/approches/techniques de motivation et de gestion d'équipes (d'inventaire notamment) |
|---|--|

Compétences associées

- ✓ Argumentation et négociation
- ✓ Gestion budgétaire
- ✓ Conduite des audits internes
- ✓ Analyse des données de télédétection, incluant par drone
- ✓

Capacités liées à l'emploi

- ✓ Bien organisé et respectueux de délais
- ✓ Gestion d'équipe
- ✓ Capacité de communication et de partage d'informations
- ✓ Capacité de transmission des connaissances
- ✓ Vigilance et rigueur
- ✓ Respect des normes de sécurité

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Intitulé :	Code :
AMENAGISTE	Code ROAME
Appellations : Aménagiste Forestier	

Photo

Activités spécifiques	Conditions particulières du travail	Lieux d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner le travail d'équipes pluridisciplinaires ✓ Elaborer un planning de travail (incluant des activités de terrain, notamment des inventaires des ressources forestières) ✓ Participer à l'organisation logistique des activités de terrain liées à l'aménagement forestier ✓ Faire une recherche documentaire ✓ Concevoir et rédiger des rapports et documents techniques (PAO, PA, faune, biodiversité, EIE, etc.) ✓ Utiliser des logiciels de SIG et mettre en place des bases de données ✓ Mettre en place des outils et indicateurs de contrôle et de suivi (de croissance des arbres, de la présence de faune et de chasse ou braconnage, de l'impact de l'exploitation, etc) ✓ Elaborer des procédures ✓ Participer et apporter les informations aux réunions d'organisation, gestion et stratégie de l'entreprise ✓ Assurer les relations avec les partenaires extérieurs (notamment les communautés locales et riveraines, ONG, chercheurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en isolement ; ✓ Travail parfois dans les conditions de stress ; ✓ Port d'équipements de protection adaptés aux activités en forêt (chaussures sécurité, gilet, casque) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureau ✓ Forêt